

## **FAITS SAILLANTS DU RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL A LA CENT HUITIEME SESSION DU CONSEIL DE L'OIM**

Le rapport du Directeur général au Conseil s'articulera autour de trois thèmes : la **continuité**, là où cela s'est révélé utile pour l'Organisation ; la **cohérence**, avec des acteurs à l'échelle régionale et mondiale pour améliorer la compréhension et la coopération sur les questions de migration ; et le **changement**, quand il est justifié et possible. Un résumé des thèmes développés dans le rapport est donné ci-après.

Dans son introduction, le Directeur général évoquera certains faits récents, notamment les opérations en cours menées en réponse à des situations d'urgence de niveau 3 ; un nombre sans précédent de catastrophes naturelles ; une multiplication des politiques qui adhèrent à une vision de la peur de l'autre ; et l'exacerbation des sentiments hostiles aux migrants et aux réfugiés. Il rendra également compte des efforts déployés par l'OIM à l'appui du processus de consultations qui conduira à l'adoption d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. En outre, il exposera ses vues sur la première année écoulée depuis l'entrée de l'OIM dans le système des Nations Unies. Une partie de son introduction portera sur des questions brûlantes qui, selon lui, appellent l'attention immédiate de l'Organisation, à savoir : les activités de suivi qui devront être menées après l'adoption du pacte mondial ; la politique générale ; l'analyse des données et des tendances ; l'examen de la réforme structurelle ; et la question des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

### **CONTINUITE**

Le Directeur général passera en revue les efforts visant à mettre à profit les progrès accomplis là où cela s'est révélé utile pour l'Organisation, y compris dans les domaines qui se rapportent aux priorités du premier mandat :

#### **Adhésion pleine et entière**

- Croissance de l'OIM
- Groupe de travail sur la réforme budgétaire
- Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et les questions y afférentes

#### **Partenariats**

- Mobilisation des donateurs, outils et obligation redditionnelle
- Financement
- Fonds de l'OIM pour le développement
- Prorogations à coût nul
- Visibilité et communication externe

#### **Professionalisme**

- Dotation en effectifs
- Recrutement
- Santé et représentation du personnel
- Gestion de la performance
- Conditions d'emploi homogènes

- Normes de conduite
- Protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles
- Suivi et évaluation

## **COHERENCE**

Le Directeur général parlera des faits nouveaux survenus sous l'angle des efforts mis en œuvre par l'Organisation, avec des partenaires à l'échelle régionale et mondiale, pour que la gestion des migrations débouche sur des résultats mutuellement bénéfiques, afin d'améliorer la compréhension et la coopération concernant les questions de migration. Il s'exprimera aussi sur les nouvelles mesures prises pour garantir la cohérence au sein de l'Organisation.

### **Cohérence interinstitutions**

- Relations entre l'OIM et les Nations Unies
- Nouveaux partenariats stratégiques
- Privilèges et immunités
- Données et éléments factuels

### **Cohérence interne**

- Gestion axée sur les résultats, y compris un aperçu sommaire des réalisations de l'Organisation, recensées au moyen du Cadre de gouvernance des migrations pour les catégoriser :
  - Adhésion aux normes internationales et garantie des droits des migrants
  - Approches fondées sur des éléments factuels et associant l'ensemble des acteurs publics
  - Partenariats
  - Bien-être socioéconomique des migrants et de la société
  - Dimension des crises se rapportant à la mobilité
  - Migrations sûres, ordonnées et respectueuses de la dignité
- Objectifs de développement durable
- Evaluation et gestion efficaces des risques
- Gestion des connaissances

## **CHANGEMENT**

Le Directeur général donnera un aperçu des préparatifs engagés par l'Organisation dans la perspective de la conférence intergouvernementale prévue en 2018, au cours de laquelle un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières sera adopté. Il exposera le point de vue de l'Administration quant à un éventuel mécanisme de suivi du pacte mondial, ainsi que des propositions relatives aux éléments essentiels sur lesquels un tel mécanisme devrait reposer. Enfin, il s'exprimera sur les changements institutionnels entrepris pour permettre à l'Organisation de continuer à s'acquitter de son mandat – défini par les États Membres – au service des migrants et des gouvernements, en s'attendant à des questions précises concernant la politique générale, la transparence et le principe de responsabilité, la durabilité environnementale et les technologies de l'information et des communications.